

LE MESSAGE

BULLETIN D'INFORMATION DE BAZINCOURT ET THIERCEVILLE

Avril 2010

n°245

RESPECTONS NOUS LES UNS LES AUTRES


Pour le bien être et le confort de tous, nous vous remercions de bien vouloir respecter l'arrêté municipal visible dans les panneaux d'affichage et en mairie précisant pour :

les nuisances sonores :


- Il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que : Tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses... à moins de 100 mètres d'une zone habitée en dehors




des heures autorisées les jours ouvrés

 De 8h 30 à 19 h.

des heures autorisées le samedi

 De 9 h jusqu'à 12 h et de 14 h jusqu'à 19 h.

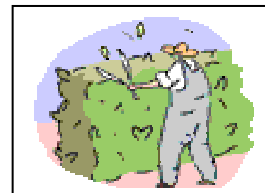
des heures autorisées le dimanche et jours fériés

 De 10 h jusqu'à 12 h.



nos jardins

- Suite à des plaintes d'administrés sur la hauteur des herbes dans les jardins des particuliers nous vous invitons à entretenir **vos espaces verts**, ainsi que **les haies qui bordent la voie publique**.



Nous vous rappelons également qu'il est déconseillé de brûler les déchets verts dans les propriétés et qu'il y a pour cet effet la déchetterie de GISORS.



nos animaux

Les propriétaires de nos amis les animaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité du voisinage (nuisances sonores jour et nuit), et également de faire en sorte qu'ils n'errent pas sur la chaussée.

